

OBSERVATION N° 3

Participation de madame Nathalie MASOTTI tel 06.86.76.13.48 Demeurant Avenue de l'Océan Résidence « Les Goélands » à MIMIZAN-Plage, qui exprime « ses doutes à propos de l'arasement de la dune SUD, qui risque d'empêcher la vue sur la mer, mis n'est pas opposée au projet du remodelage de cette dune d'une façon linéaire, afin d'avoir une vue sur l'océan mieux adaptée. J'ai un appartement au premier étage et le rabaissement de cette dune serait idéal, car nous n'avons plus de vue sur l'océan actuellement.

OBSERVATION N° 4 : « Je soussignée Catherine LACROUTS 06.75.09.53.18 Résidence « Les Goélands » 9 avenue de la Côte d'Argent 40200 MIMIZAN Plage, je suis pour l'arasement de la dune, côté océan afin d'éviter l'érosion et mettre des barrières pour que les gens ne puissent plus y accéder Il faut préserver cette dune ».

OBSERVATION N° 5 :

EP de MIMIZAN travaux de confortement et concession d'utilisation du DPM.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet de confortement des berges du Courant, dans sa partie fluviale rive droite, à l'aplomb du Parc d'Hiver, prévoit un tunage bois en terrasse et des ensemencements avec des espèces végétales indigènes.

Le coût de cette opération est selon l'estimation du rapport de l'ordre de 740 000 euros.

J'habite depuis 1986 sur cette rive droite du Courant (n°66 avenue du Parc d'Hiver). Le trait de côte observé aujourd'hui correspond très exactement à celui que j'ai connu en m'établissant sur ce terrain.

En 1987 la commune a pris l'initiative, en raison de l'érosion des berges, de reconstitué la parcelle communale qui borde le courant sur 10 mètres de large environ.

Le chantier a été réalisé par un apport massif de sable de mer.

Cette opération, peu coûteuse au regard des investissements paysagers prévus aujourd'hui, a protégé les riverains d'une lente érosion de la berge pendant les trois dernières décennies.

Pourquoi ne pas se contenter aujourd'hui d'un simple nouveau rechargement des berges avec du sable pour une trentaine d'années ?

Cette question doit être posée dans la mesure où l'on sait que tous les travaux de berges, aussi lourds et conséquents soient-ils, ne sont jamais pérennes (cf. l'endiguement de l'estuaire mis à mal par l'érosion).